

**SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2016**

=====

Présents : MM VANDERSTRAETEN R. Bourgmestre.:

WATTIEZ L., BRANGERS J.-M., MARIR K., CORNELIS A.,  
DELFANNE F., Echevins

BLOIS G., WILLOCQ W., PATTE C., PORTOGALLO J., DRUMEL  
A., MARICHAL M., PAPANTONIO-CIAVARELLA A.L., MONNIEZ  
C., WATTIEZ F., RASSENEUR M., HOICHEPIED J.,  
LECOMTE J.-C., Conseillers

Absent : NIS R., Conseiller

Excusés : SAVINI A.-M., DELPOMDOR D., Conseillers

BILOUET V., Directrice générale

=====

**SEANCE PUBLIQUE**

**MODIFICATION BUDGETAIRE N°2 DES SERVICES ORDINAIRE ET  
EXTRAORDINAIRE DU BUDGET 2016 DU CENTRE PUBLIC  
D'ACTION SOCIALE**

Vu plus particulièrement le nouvel article 112bis confiant au conseil communal la tutelle spéciale d'approbation sur les Modifications budgétaires du CPAS;

Attendu que le projet de modification budgétaire n°2 du Centre public d'action sociale ne conduit pas à une majoration de la dotation communale et attendu que la modification budgétaire n°2 des services ordinaire et extraordinaire du budget 2015 a été approuvée par le Conseil de l'Aide Sociale le 25 octobre 2016;

Où Monsieur Willy WILLOCQ, Président du CPAS qui présente la Modification budgétaire arrêtée aux chiffres suivants :

**SERVICE ORDINAIRE**

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
D'après le budget initial	3.178.503,59	3.178.503,59	0,00
Augmentation de crédit	125.679,15	148.538,22	-22.859,07
Diminution de crédit	-103.695,66	-126.554,73	22.859,07
Nouveau résultat	3.200.487,08	3.200.487,08	0,00

La modification budgétaire n°2 du service ordinaire est approuvée **par 17 oui et 1 abstention.**

**SERVICE EXTRAORDINAIRE**

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
D'après le budget initial	33.000,00	33.000,00	0,00
Augmentation de crédit	2.401,07	2.401,07	0,00
Diminution de crédit	0,00	0,00	0,00
Nouveau résultat	35.401,07	35.401,07	0,00

La modification budgétaire n°2 du service extraordinaire est approuvée **par 17 oui et 1 abstention.**

Un recours contre la présente décision est possible auprès du Gouverneur de Province qui dispose d'un délai de 30 jours pour statuer.

=====

**MODIFICATION BUDGETAIRE N°1 DU BUDGET 2016 DE LA  
FABRIQUE D'EGLISE DE BERNISSART**

Vu le résultat des votes sur la modification budgétaire n°1 du budget 2016 de la fabrique d'église de Bernissart proposé, à savoir, **par 12oui, 1non et 5 abstentions ;**

**APPROUVE** la modification budgétaire n°1 du budget 2016 de la fabrique d'église de Bernissart;

La modification budgétaire n°1 n'entraîne aucune modification de la part communale 2016 puisqu'elle comprend une augmentation et une diminution équivalentes des dépenses de 2.340,83€.

=====

**MODIFICATION BUDGETAIRE N°2 DES SERVICES ORDINAIRE ET  
EXTRAORDINAIRE DU BUDGET COMMUNAL 2016**

**DECIDE PAR**

**Service ordinaire : 16 oui - 1 non - 1 abstention**

**Service extraordinaire : 17 oui - 1 non**

des membres présents :

Article 1 : d'arrêter, comme suit, la modification budgétaire n°2 de l'exercice 2016.

	SERVICE ORDINAIRE	SERVICE EXTRAORDINAIRE
Recettes totales exercice proprement dit	15.404.359,08	6.139.039,44
Dépenses totales exercice proprement dit	15.313.026,67	6.563.194,92
Boni/Mali exercice proprement dit	91.332,41	424.155,48
Recettes exercices antérieurs	2.394.619,71	557.731,27
Dépenses exercices antérieurs	106.239,53	351.723,44

Prélèvements en recettes	0,00	832.272,32
Prélèvements en dépenses	119.165,38	315.264,16
Recettes globales	17.798.978,79	7.529.043,03
Dépenses globales	15.538.431,58	7.230.182,52
Boni global	2.260.547,21	298.860,51

=====

**VOIES ET MOYENS ET MODE DE PASSATION DES MARCHES**

Attendu que la modification budgétaire n°2 de l'exercice 2016 mentionne des crédits affectés comme précisés ci-après :

Acquisition de mobilier, de matériel d'exploitation et de matériel informatique;  
 Acquisition d'une voiture (complément);  
 Acquisition d'un broyeur (pour tracteur);  
 Travaux d'aménagement au musée, à la Maison de l'Enfance et bâtiment du culte;  
 Travaux de maintenance aux bâtiments administratifs, du patrimoine et centre omnisports;  
 Acquisition de vélos;  
 Travaux de voirie (égouttage rue du Rivage complément - égouttage rue de la Montagne et rue P. Pastur à Blaton);

Dépenses à caractère extraordinaire dont les voies et moyens de financement seront constitués par emprunt, par escompte de subvention, par subside ou par l'utilisation du fonds de réserve extraordinaire, comme stipulé au tableau annexe;

Vu la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services et ses arrêtés d'exécution pour ce qui concerne les marchés publiés et ou dont l'invitation à remettre offre est lancée avant le 1<sup>er</sup> juillet 2013;

Vu la loi du 15 juin 2006 relatives aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services et ses arrêtés d'exécution pour ce qui concerne les marchés publiés et ou dont l'invitation à remettre offre est lancée à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2013;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Sur proposition fondée du Collège communal;

**DECIDE A L'UNANIMITE :**

D'effectuer les achats et travaux mentionnés au tableau annexé au dossier adhoc, de choisir le mode de passation de marché tel que précisé

par article budgétaire dans ce même tableau et d'en fixer les conditions et de confier au Collège l'attribution de ces marchés et le paiement des dépenses subséquentes.

=====

Articles	Libellés	Prévision des dépenses	Montants prévus par :	Mode de passation des marchés
87790/73160.201 4 Projet 20140007	Frais établissement et travaux égouttage et aménagement hydraulique rue du Rivage	297.670,00	Subside : 297.670,00	Marché passé par IPALLE
12402/72360.201 5 Projet 20150002	Frais établissement et travaux remplacement cabine haute tension (complément)	11.781,23	Fonds de réserve : 11.781,23	PN art 26 S1, 1 <sup>o</sup> a
76302/74451.201 5 Projet 20150006	Acquisition d'illuminations (complément)	2.250,00	Fonds de réserve : 2.250,00	PN art 26 S1, 1 <sup>o</sup> a
42101/74398.201 5 Projet 20150021	Achat de véhicules spéciaux et divers (camion)	Budget 2016 : 8.268 ,10 MB2 : 1,10	Fonds de réserve (Budget 2016) : 8.268,10 Fonds de réserve (MB2) : 1,10	
42101/72160.201 5 Projet 20150027	Travaux de réparation de la station de pompage à la rue du Fraity	300,00	Fonds de réserve : 300,00	PN art 26 S1, 1 <sup>o</sup> a
06089/99551	Utilisation FRIC pour remb NV		Fonds de réserve : 928,00	
72204/72360.201 6 Projet 20130017	Frais établissement et travaux rénovation école VP (mise en conformité électrique et rafraîchissement sanitaire) PPT	Budget 2016 : 146.117,37 MB2 : -18.117,37	Emprunt (budget 2016) : 29.668,37 Subside (budget 2016) : 116.449 ,00 Fonds de réserve (MB2) : 5.149,70 Emprunt (MB2) : 14.742,04 Subside (MB2) : 108.108,26	Adjudication ouverte
72205/72360.201 6 Projet 20130017	Frais établissement et travaux rénovation école VP (amélioration énergétique - UREBA)	Budget 2016 : 450.042,60 MB1 (cpt) : 73.957,40 MB2 : -171.000,00	Subside (budget 2016) : 256.499,94 Emprunt (MB1 - cpt) : 267.500,06 Emprunt (MB2) : -171.000,00	Adjudication ouverte
10404/72360.201	Frais établissement et	Budget 2016 :	Fonds de réserve	Adjudication ouverte

6 Projet 20150022 Projet 20140046 (MB1 - MB2)	travaux de rénovation de la Maison communale de Bernissart (PI2013-2016)	1.061.367,72 MB2 : -928,00	(budget 2016) : 405.440,40 Emprunt (budget 2016) : 655.927,32 Fonds de réserve (MB2) : -928,00	
83501/72360.201 6 Projet 20150028	Frais établissement et travaux d'une maison de l'enfance à VP	Budget 2016 : 50.000,00 MB2 : 753.000,00	Emprunt (budget 2016) : 50.000,00 Emprunt (MB2) : 209.200,00 Subside (MB2) : 543.800,00	Adjudication ouverte
12402/74198.201 6 Projet 20160001	Acquisition de mobilier (logement transit)	394,00	Fonds de réserve : 394,00	Simple facture
10402/74451.201 6 Projet 20160002	Acquisition de matériel d'exploitation (bancontact)	1.500,00	Fonds de réserve : 1.500,00	Simple facture
12403/74451.201 6 Projet 20160002	Acquisition de matériel d'exploitation (logement transit)	1.559,97	Fonds de réserve : 1.559,97	Simple facture
77104/72360.201 6 Projet 20160003	Frais établissement et travaux de chauffage et régulation (suite pose cloison)	Budget 2016 : 5.000,00 MB2 : 11.000,00	Fonds de réserve (budget 2016) : 5.000,00 Emprunt (MB2) : 11.000,00	Simple facture
87701/73160.201 6 Projet 20160004 Projet 20140046 (MB1 - MB2)	Frais établissement et travaux égouttage prioritaire et travaux voirie rue de la Montagne et rue Paul Pastur (Fric 2013-2016)	Budget 2016 : 503.965,01 MB2 : 48.411,65	Fonds de réserve (budget 2016) : 199.715,60 Emprunt (budget 2016) : 304.249,41 Emprunt (MB2) : 48.411,65	Travaux adjugés par IPAL
10403/72460.201 6 Projet 20160007	Remplacement des détecteurs de fumée CAP	1.000,00	Fonds de réserve : 1.000,00	Simple facture
10401/72460.201 6 Projet 20160008	Remplacement des tableaux électriques à la Maison communale de Bernissart	Budget 2016 : 3.000,00 MB2 : -3.000,00	Fonds de réserve (budget 2016) : 3.000,00 Fonds de réserve (MB2) : - 3.000,00	Simple facture
10402/72460.201 6 Projet 20160008	Travaux de maintenance Maison communale de Bernissart	1.675,85	Fonds de réserve : 1.675,85	Simple facture
76401/72460.201 6	Travaux de maintenance COP (remplacement des	Budget 2016 : 10.000,00	Fonds de réserve (budget 2016) :	ADEPS

Projet 20160034	plots de départ - piscine)	MB2 : -2.370,00	2.500,00 Subside (budget 2016) : 7.500,00 Fonds de réserve (MB2) : -1.161,56 Subside (MB2) : -3.531,56	
42101/74598.201 6 Projet 20160037	Maintenance extraordinaire des véhicules spéciaux (broyeur sur tracteur)	7.000,00	Emprunt : 7.000,00	PN art 26 §1, 1 <sup>o</sup> a
56101/74351.201 6 Projet 20160039	Acquisition de vélos	19.000,00	Emprunt : 9.650,58 Subside : 9.349,42	PN art 26 §1, 1 <sup>o</sup> a
56301/74451.201 6 Projet 20160040	Acquisition d'un abri pour vélo	7.300,00	Fonds de réserve : 3.705,09 Subside : 3.594,91	PN art 26 §1, 1 <sup>o</sup> a
12404/74451.201 6 Projet 20160041	Acquisition de matériel d'exploitation (cendrier, poubelles,...)	10.000,00	Fonds de réserve : 4.000,00 Subside : 6.000,00	PN art 26 §1, 1 <sup>o</sup> a
79001/72360.201 6 Projet 20160042	Travaux de chauffage aux bâtiments du culte - Eglise Harchies (générateur à air chaud,...)	24.000,00	Emprunt : 24.000,00	PN art 26 §1, 1 <sup>o</sup> a
76402/72460.201 6 Projet 20160043	Travaux de maintenance au COP (remplacement éclairage)	15.000,00	Emprunt : 15.000,00	PN art 26 §1, 1 <sup>o</sup> a

=====

**LISTE DES SUBSIDES**

Revu sa délibération du 14 décembre 2015 fixant pour  
l'exercice 2016 les subsides aux sociétés locales suivant la liste annexée au  
dossier ad hoc au montant total de 31.742,62€;

Attendu que :

la société « Blaton à Forche » a été dissoute (250€)

la société « Nos Loisirs » à Blaton a été dissoute (100€)

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Sur proposition fondée du Collège communal;

**FIXE par 17 oui et 1 non** le détail des subsides attribués  
pour l'exercice 2016 aux sociétés locales suivant la liste annexée à la MB  
n°2 au montant de 31.392,62€.

=====

**REGLEMENT COMPLEMENTAIRE DE POLICE - EMLACEMENT  
PERSONNE A MOBILITE REDUITE (PMR) 11 PLACE DES MARTYRS  
A POMMEROEUL**

Considérant qu'il résulte du rapport de Police du 6 octobre 2016 faisant suite à la demande d'emplacement de stationnement pour personnes handicapées de Monsieur Jean Claude Montroeuil sis 11 Place des Martyrs à 7322 Pommeroeul;

**ARRETE A L'UNANIMITE :**

Place des Martyrs, un emplacement de stationnement est réservé aux personnes handicapées, du côté impair, à hauteur du n°11 perpendiculairement à l'axe de la chaussée.

Cette mesure sera matérialisée par le placement d'un signal E9a avec pictogramme des handicapés.

Le présent règlement sera soumis à l'approbation du Ministre Wallon des Transports.

=====  
**REGLEMENT COMPLEMENTAIRE DE POLICE - EMLACEMENT  
PERSONNE A MOBILITE REDUITE (PMR) 84 RUE EMILE CARLIER A  
BLATON**

Considérant qu'il résulte du rapport de Police du 6 octobre 2016 faisant suite à la demande d'emplacement de stationnement pour personnes handicapées de Monsieur CANGE Louis sis 84 rue Emile Carlier à 7321 Blaton;

**ARRETE A L'UNANIMITE :**

Dans la rue Emile Carlier à Blaton, un emplacement de stationnement est réservé aux personnes handicapées, du côté pair, le long du n° 84.

Cette mesure sera matérialisée par le placement d'un signal E9a avec pictogramme des handicapés et flèche montante « 6m ».

Le présent règlement sera soumis à l'approbation du Ministre Wallon des Transports.

=====  
**REGLEMENT COMPLEMENTAIRE DE POLICE - ABROGATION DU  
SIGNAL C7 POURTOUR DE L'EGLISE DE POMMEROEUL**

Faisant suite à la demande de l'Administration communale de Bernissart de retrait des signaux C7 qui ne sont plus d'actualité et se trouvant autour de l'église de Pommeroeul;

**ARRETE A L'UNANIMITE :**

Les interdictions d'accès pour les conducteurs de motocyclettes aux voiries du pourtour de l'église de Pommeroeul sont abrogées.

Cette mesure sera matérialisée par l'enlèvement des panneaux se trouvant rue des Anges, Place des Hautchamps et rue Arthur Cantillon.

Le présent règlement sera soumis à l'approbation du Ministre Wallon des Transports.

=====  
**AVANT PROJET PERCHE COUVERTE**

Vu sa délibération du 13 octobre 2014 approuvant l'acquisition à l'amiable et pour cause d'utilité publique auprès des établissements GALLEE ( société anonyme « GALLEE HORECA ET DEVELOPPEMENTS » l'ensemble immobilier comprenant « café », terrain enclavé, grange et « perche couverte » ,le tout cadastré section B 807 C pour une contenance totale de 6 ares 40 ca, Place Croix, 13 à 7321 HARCHIES pour la somme totale de 120.000€ hormis les frais d'acquisition ;

Vu le dossier de demande de subsides introduit auprès de la cellule infrasports le 19 décembre 2014 et par lequel le Collège communal sollicite l'accord d'acquérir en extrême urgence la « perche couverte » et s'engage à soumettre un avant-projet d'aménagement des lieux et une estimation des travaux;

Vu l'accord ministériel du 15 avril 2015 marquant son accord sur l'acquisition du bien en urgence en application de l'article 23 du décret du Gouvernement wallon du 25 février 1999 relatif aux infrastructures sportives subsidiées ;

Vu l'acquisition définitive de la « perche couverte » devant les notaires DURANT et JONNIAUX le 10 juin 2015;

Considérant que l'accord ministériel définitif sur la subside de la « perche couverte » est cependant subordonné à la rénovation de la perche couverte ;

Vu sa délibération du 9 novembre 2015 approuvant le cahier de charges pour la désignation d'un auteur de projet pour la rénovation de la « perche couverte »;

Vu la délibération du 17 mai 2016 désignant le bureau d'architecture ATIPIK de Tournai pour le projet de rénovation de la Perche couverte à HARCHIES ,délibération devenue exécutoire le 29 août 2016 par expiration du délai de tutelle et notifiée au bureau ATIPIK;

Vu le courrier du 22 juin 2016 du pouvoir subsidiant nous rappelant la nécessité de rentrer une esquisse d'avant-projet d'aménagement, comprenant une estimation des travaux ;

Vu le rapport d'avant-projet, l'esquisse d'avant-projet et le métré estimatif proposé par l'auteur de projet le 15 octobre 2016;

Vu la communication du projet de délibération en au Directeur financier conformément à l'article L1124-40§1<sup>er</sup> , 3° Du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Vu l'avis de légalité émis par le Directeur financier en date du 4 novembre 2016 et joint en annexe;

Vu l'article L1122 -30 du code de la démocratie locale et de la décentralisation;

Considérant que la dépense relative aux frais étude et travaux de la perche couverte est prévue à l'article 7640172360-projet23-2016 du budget extraordinaire 2016;

**DECIDE à l'unanimité :**

Art 1. : d'approuver l'esquisse d'avant- projet , le métré estimatif des travaux de rénovation de « la perche couverte » proposés par le bureau d'architecture ATIPIK le 19 octobre 2016 au montant de 567000 € hors tva.

Art.2 : La dépense relative aux frais d'étude et travaux de rénovation de la perche couverte sera imputée à l'article 7640172360-projet23-2016 du budget extraordinaire 2016.

Art. 3. : la présente délibération accompagnée de l'esquisse d'avant-projet seront communiquées au Service Public de Wallonie ,cellule infrasports à Namur et aux services communaux concernés.

=====  
**PROJET DE REMPLACEMENT CHAUFFAGE ECOLE DE  
VILLE-POMMEROEUL**

Revu sa délibération du 14 décembre 2015 approuvant le projet complet visant le remplacement des menuiseries extérieures, parachèvement intérieur et le système de chauffage et ventilation à l'école de Ville-Pommeroeul comprenant cahier spécial de charges, métré récapitulatif, plans d'exécution, plan sécurité et santé ,avis de marché au montant estimatif total de 466398,81 € tva comprise dans le cadre de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 28 mars 2013 relatif à l'octroi exceptionnel de subventions aux personnes de droit public et aux organismes non commerciaux pour la réalisation de travaux visant l'amélioration de la performance énergétique et l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les bâtiments et de la circulaire 4396 du 24 avril 2013 du Ministre NOLLET relative à l'octroi exceptionnel de subventions aux écoles (80 % des coûts éligibles) pour la réalisation de travaux visant l'amélioration de la performance énergétique et l'utilisation rationnelle de l'énergie dans le cadre de l'arrêté susmentionné (ureba exceptionnel 2013);

Vu l'avis d'octroi d'un subside du service public de Wallonie , Département de l'Energie et du Bâtiment durable en date du 13 juin 2014

reçu le 16 septembre 2014 portant sur un subside de 256.499,94€ sur montant éligible de 320624,93 € pour un montant estimatif de 344866,07€ ;

Vu le rapport de l'auteur de projet Pierre PAPLEUX et du bureau d'ingénierie Brousmiche du 1<sup>er</sup> mars 2016 sur la problématique liée à l'installation électrique pour le système de chauffage « pompe à chaleur » initialement prévu dans le projet;

Considérant que l'auteur de projet préconise de remplacer le système « pompe à chaleur » par un système de chauffage à mazout nécessitant une intervention moins importante et moins coûteuse au niveau de l'alimentation électrique et permettant de poursuivre le volet « chauffage » sans être dépendant du volet « électricité » subsidié dans le cadre d'un autre dossier (Programme prioritaire des travaux);

Vu l'accord de principe reçu le 14 mars 2016 de la cellule UREBA sur le changement de système de chauffage.

Vu l'accord officiel sollicité auprès du pouvoir subsidiant , Service Public de Wallonie le 21 mars 2016, D604-Cellule UREBA sur le changement de système de chauffage sur base du rapport technique transmis par l'auteur de projet en collaboration avec le bureau d'ingénierie;

Vu l'accord écrit reçu de la cellule technique UREBA le 3 octobre 2016;

Considérant dès lors qu'il convient de remettre en adjudication la partie « chauffage et ventilation » du projet et d'approuver le dossier d'adjudication rectifié;

Considérant que les crédits nécessaires seront inscrits au budget extraordinaire 2016 adaptés le cas échéant par voie de modification budgétaire;

Vu la communication du projet de délibération faite au Directeur financier conformément à l'article L1124-40 §1,3° et 4° du Code de la démocratie locale et de la décentralisation;

Vu l'avis de légalité rendu par le Directeur financier le 4 novembre 2016 et joint à la présente;

Vu le code de la démocratie locale et de la décentralisation;

Sur proposition du Collège communal ;

**APPROUVE A L'UNANIMITE :**

Art.1 : le dossier d'adjudication du 30 mai 2016 introduit par l'architecte Pierre PAPLEUX de Pommeroel le 15 juin 2016 et relatif au « volet » remplacement du système de chauffage et ventilation à l'école de Ville-Pommeroel comprenant cahier spécial de charges, métré récapitulatif, plans d'exécution, plan sécurité et santé, avis de marché au montant estimatif de **137.987 € hors tva.**

Art. 2 : Ce marché sera financé par les crédits inscrits au budget extraordinaire 2016 (art.72205 72360 projet17.2013 ) adaptés le cas échéant par voie de modification budgétaire.

Art. 3 : La présente délibération sera remise au pouvoir subsidiant avec le dossier d'adjudication et aux différents services communaux concernés.

=====  
**ESCOMPTE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX D'EGOUTTAGE RUE DU RIVAGE**

**DECIDE à l'unanimité** de recourir à l'escompte des subventions promises par le Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, Monsieur Paul Furlan, pour les travaux d'égouttage rue du Rivage à Harchies et sollicite de BELFIUS Banque, aux fins ci-dessus, par voie d'escompte des susdites subventions, des avances pouvant s'élever à **297.670 €.**

=====  
**ESCOMPTE DE SUBVENTION POUR LES FRAIS ET TRAVAUX D'AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DE L'ECOLE DE VILLE-POMMEROEUL**

**DECIDE à l'unanimité** de recourir à l'escompte des subventions promises par le Service Public de Wallonie, Département de l'énergie et du bâtiment durable, Direction des Bâtiments durables (UREBA) pour frais et travaux d'amélioration de la performance énergétique de l'école de Ville-Pommeroel et sollicite de BELFIUS Banque, aux fins ci-dessus, par voie d'escompte des susdites subventions, des avances pouvant s'élever à **256.499,94€.**

=====  
**VENTE DEFINITIVE DU TERRAIN COMMUNAL RUE DE BLATON**

**DECIDE A L'UNANIMITE** de vendre définitivement à Monsieur et Madame CARPACCIO-BRON , Cité Royer,7 à BERNISSART la parcelle de terrain cadastrée section B n°151T3/ partie d'une superficie totale de 14 ares sise rue de Blaton à Bernissart selon le plan de division dressé par le géomètre Annick THIEBAUT le 15 avril 2014 et étant la parcelle réservée 51009-A-151-W-3-P000 pour une superficie de 14 ares 00 ca au prix de 70000€ (septante mille euros)..

=====  
**COÛT VERITE DES DECHETS 2016**

Vu le formulaire annexé au dossier adhoc faisant état, pour la gestion des déchets ménagers, de prévisions en recettes de 628.480,00 € et en dépenses de 628.302,17 €, fixant le taux de couverture du coût vérité pour l'exercice 2017 à 100 %;

**ARRETE A L'UNANIMITE** le taux de couverture du coût  
vérité pour la gestion des déchets issus de l'activité usuelle des ménages  
pour l'exercice 2017, à 100 %.

=====  
**CAHIER SPECIAL DES CHARGES POUR LE REMPLACEMENT DU  
GENERATEUR DE L'EGLISE D'HARCHIES**

**DECIDE A L'UNANIMITE** d'approuver le cahier spécial des charges relatif  
aux travaux de chauffage à l'église d'Harchies (générateur à air chaud) et  
de retenir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation de  
marché.

=====  
**CAHIER SPECIAL DES CHARGES POUR L'ACQUISITION D'UN  
VEHICULE**

**DECIDE A L'UNANIMITE** d'approuver le cahier spécial des charges relatif  
à l'acquisition d'un véhicule et de retenir la procédure négociée sans  
publicité comme mode de passation de marché.

=====  
**CAHIER SPECIAL DES CHARGES POUR L'ACQUISITION D'UNE  
CAMIONNETTE PLATEAU AVEC ENGIN DE LEVAGE**

**DECIDE A L'UNANIMITE** d'approuver le cahier spécial des charges relatif  
à l'acquisition d'une camionnette plateau avec engin de levage et de retenir la  
procédure négociée sans publicité comme mode de passation de marché.

=====  
**MODIFICATION DU REGLEMENT DE TRAVAIL DES ECOLES  
COMMUNALES**

Attendu qu'en date du 31 mars 2014, le Conseil Communal de  
Bernissart a adopté à l'unanimité le Règlement de travail applicable à  
l'ensemble du personnel enseignant statutaire des écoles communales de  
Bernissart et attendu qu'il est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> jour ouvrable qui a suivi  
son adoption;

Attendu qu'il convient d'être plus précis quant aux devoirs du  
personnel enseignant et vu le projet de note proposé par les directions  
d'école, à joindre au règlement de travail ;

Attendu que la Commission Paritaire Locale de Bernissart s'est  
réunie le 29 juin 2016 et n'a émis aucune remarque quant à la modification du  
règlement de travail ; qu'il a donc fait l'objet d'un accord définitif par cette  
commission ;

Vu le décret du 6 juin 1994 fixant le statut des membres du  
personnel subsidié de l'enseignement officiel subventionné tel que modifié;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

**ADOpte A L'UNANIMITE** le nombre de votants est de 18 :

La modification apportée au Règlement de travail applicable à l'ensemble du personnel enseignant statutaire des écoles communales de Bernissart conformément à la note 1 annexée au dossier adhoc.

Cette modification entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> jour ouvrable qui suit son adoption.

=====

**ASSEMBLEE GENERALE D'IPALLE DU 14 DECEMBRE 2016**

**DECIDE A L'UNANIMITE** d'approuver, aux majorités suivantes, le point inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 décembre 2016 de l'Intercommunale IPALLE :

Approbation du Plan stratégique exercices 2017 - 2018 - 2019.

De charger les délégués de la commune de se conformer à la volonté exprimée ce jour par le Conseil communal et de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

=====

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL PRECEDENT**

Le Procès-verbal du conseil communal précédent est approuvé sans remarque.

=====

PAR LE CONSEIL:

La Directrice générale,  
Véronique BILOUET

Le Bourgmestre,  
Roger VANDERSTRAETEN

=====